

**DELIBERATION N° 2021/350 BIS**

Autorisation donnée au Maire à signer avec le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa et la Calédonienne des Eaux, une convention de vente d'eau en gros, ainsi que ses avenants éventuels

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 24 novembre 2021,

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le contrat de vente en gros du 2 juin 2015 entre le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa, la Ville de Dumbéa et la Calédonienne des Eaux,

VU la note explicative de synthèse n° 2021/129 du 27 octobre 2021,

La commission municipale intitulée « développement durable du territoire » entendue en séance du 2 novembre 2021,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> /**

Le Maire est autorisé à signer avec le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa et la Calédonienne des Eaux, une convention de vente d'eau en gros, et ses avenants éventuels, dès lors qu'ils n'ont pas pour effet de modifier l'économie générale de ladite convention.

**ARTICLE 2 /**

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible, à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative, pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telecours.fr](http://www.telecours.fr).

**ARTICLE 3/**

Le Maire de la Ville de Dumbéa est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 24 NOVEMBRE 2021

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 24 NOVEMBRE 2021

Le Maire,

Georges Naturel

**DESTINATAIRES :**

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
AFFICHAGE	-	1
DDP	-	1
DAF	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1
SIGN	-	1
CDE	-	1